



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 septembre 2018

n° 117-18

Objet : RS - Demande de subvention auprès de la Région au titre du volet territorial du Contrat ambition forêt pour l'animation 2019 et l'extension territoriale de la bourse foncière forestière

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fresso

Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 13

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 septembre 2018

délibération n° 117-18

objet **RS - Demande de subvention auprès de la Région au titre du volet territorial du Contrat ambition forêt pour l'animation 2019 et l'extension territoriale de la bourse foncière forestière**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 169-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant le lancement de la bourse foncière forestière visant à réduire le morcellement foncier en forêt privée.

Cette bourse foncière forestière s'inscrit dans le cadre de la Charte forestière dont la révision est en cours. Le travail de révision est mené de manière partenariale et permettra d'établir une Charte forestière à l'échelle de Grand Chambéry et des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges. Les Parcs auront la responsabilité de la mise en œuvre des volets ressource et gestion forestière, et Grand Chambéry sera chargé des volets consommation et filière forêt-bois locale.

La bourse foncière forestière, en service depuis trois ans, est dédiée aux 24 communes du territoire de l'ex-Chambéry métropole, partagées en deux secteurs : versant Epine et Chartreuse (14 communes) et versant Bauges (10 communes). Cette plateforme en ligne permet de mettre en relation vendeurs et acheteurs afin de faciliter la vente, l'achat ou les échanges de parcelles forestières sur le territoire de l'agglomération. La bourse foncière forestière apparaît comme un outil permettant de regrouper les propriétés et d'améliorer la gestion forestière des massifs.

Cet outil est un service gratuit et permet :

- de consulter les parcelles de forêt (catalogue cartographique),
- d'effectuer des offres d'achat, de vente ou d'échange.

Il revient ensuite au vendeur et à l'acheteur potentiel de conclure la vente par un acte notarié.

Les propriétaires y trouvent également des informations pratiques sur la gestion et l'entretien, la réglementation, les aides financières.

L'animation et le suivi technique de la bourse foncière forestière, ainsi que l'assistance technique aux propriétaires forestiers ont été confiés à Coforet et à la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc.

Suite à la fusion entre Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges, Grand Chambéry envisage d'étendre ce service de bourse foncière forestière aux 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Cœur des Bauges.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du volet territorial du Contrat ambition forêt pour l'animation au titre de 2019 et l'extension du périmètre couvert par la bourse foncière forestière.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 035-12 C du Conseil communautaire du 10 mai 2012 relative à la Charte forestière de territoire de Chambéry métropole – plan d'actions pour une forêt périurbaine multifonctionnelle,

Vu la délibération n° 169-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant le lancement de la bourse foncière forestière visant à réduire le morcellement foncier en forêt privée,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du volet territorial du Contrat ambition forêt pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'animation 2019 de la bourse foncière forestière ainsi que pour son extension aux 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Cœur des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir dans le cadre de la bourse foncière forestière, année 2019,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 117-18

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de la Région au titre du volet territorial du Contrat ambition forêt pour l'animation 2019 et l'extension territoriale de la bourse foncière forestière

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21262H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21262H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018